

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sabrina Tosto](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8eb63a28e7cb895881cb54cb>

Date d'obtention : 2024-10-09 14:37:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, nous recevons le signalement et nous rassurons la personne du signalement et la victime que le suivi sera fait. Deuxièmement, nous évaluons l'incident et nous remplissons la grille d'évaluation pour voir ce qui a commencé l'incident, les intentions et l'étendue. Ensuite, nous devons vérifier l'information auprès de la victime et de tous autres personnes impliqués. Si le cas a été évalué malveillant, nous appelons la police directement, sinon nous entamons le processus de SEXTO. Nous rencontrons l'auteur de l'incident pour voir sa version des faits. Nous pouvons confisquer un téléphone cellulaire de l'élève pour ensuite le remettre à la police, nous ne devons jamais regarder dans le téléphone cellulaire. Les dernières étapes sont de faire des plans de sécurité avec les élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois situations m'ont bien démontré comment l'intervenant devrait entreprendre les étapes du protocole. Je retiens que nous devons faire une intervention auprès des élèves concernés pour évaluer si la situation était impulsive ou malveillante et ne jamais juger par le dossier de l'élève. Je retiens que les informations sont confidentielles et que les deux parties ont des versions différentes avec une intention différente des fois. Concernant l'intervention auprès de la victime, nous devons la soutenir dans la situation et les démarches du protocole. Nous devons aussi la mettre en sécurité face aux autres élèves qui sont impliqués dans la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape la plus délicate est d'évaluer si l'auteur dans la situation est malveillant ou pas car des fois les élèves sont impulsifs et ne savent pas les impacts de leurs gestes. Je crois que la démystification de l'intention de l'auteur est difficile. De plus, je crois que l'application des plans de sécurité pour les auteurs sont délicats car les plans ne sont pas toujours respectés ou les méthodes se font changer par les élèves. Une autre étape délicate est d'informer les parents de la situation car il y a des parents qui vont peut-être mal le prendre ou surréagir.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

